

INTERPELLER LES SÉNATEURS

Les sénateurs sont des interlocuteurs essentiels pour réussir la plupart des actions de plaidoyer, au niveau national en tant que législateur comme au niveau local y compris lorsqu'il/elle ne cumule pas de mandat(s).

Même s'ils ne sont pas élus au suffrage universel (mais par les « grands électeurs » de leur département – un collège composé de députés, conseillers territoriaux, conseillers municipaux), ils sont sensibles aux interpellations citoyennes. Plus de la moitié d'entre eux sont encore des élus locaux ([la loi interdisant le cumul des mandats](#) entre en vigueur en septembre 2017 pour les Sénateurs).

Les sénateurs ont moins de pouvoir que les députés (qui ont le dernier mot sur les textes de loi votés en France) mais leur rôle ne doit pas être sous-estimé, surtout lorsque l'Assemblée nationale et le Sénat sont contrôlés par la majorité au pouvoir.

Et lorsque députés et sénateurs ne sont pas parvenus à voter des textes identiques, l'examen d'un projet de loi peut se terminer par un passage en « [Commission mixte paritaire](#) » dans laquelle siègent sept députés et sept sénateurs chargés de trouver un compromis entre les deux chambres du Parlement, compromis qui est quasiment toujours validé par un dernier vote dans les deux chambres. **Ce débat à huis-clos est souvent déterminant sur des détails – souvent clés – d'une loi.**

1. Les différents moyens de communication directe

Le courrier personnel est le moyen qui a le plus d'impact. Viennent ensuite, **l'appel téléphonique** à son bureau au Sénat (souvent géré par un attaché parlementaire), puis le **mel personnalisé**, **les réseaux sociaux** (comptes Twitter ou Facebook quand ils en ont un) et enfin **les courriers électroniques « types »** (le même message à tous les sénateurs d'un groupe politique par exemple, ou un message type envoyé par des centaines de personnes à un.e sénateur/trice).

Le contact personnel en face à face est aussi efficace, mais **les sénateurs ne tiennent pas de permanence ouverte au public.** Il faut donc trouver localement comment créer l'occasion d'une rencontre (par exemple en allant à sa rencontre lors d'un événement public où il/elle se trouve ou encore en l'invitant à venir à un événement que vous organisez).

- Par courrier postal

Tous les sénateurs peuvent être contactés par courrier en leur écrivant au Sénat, à l'adresse suivante :

Mme/M. le/la Sénateur/trice
Sénat, 15 rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06

- **Par courrier électronique**

Les mails des sénateurs ont tous le même format : la première lettre du prénom suivie d'un point puis du nom de famille complet.

Exemple : Serge Gautier, son adresse mail est : s.gautier@sénat.fr

Dans le cas d'un prénom composé, l'adresse est alors constituée de l'initiale de chaque prénom (sans trait d'union) suivi du nom de famille complet.

Tuyau VoxPublic : si vous utilisez un modèle de lettre, **prenez la peine de le personnaliser le plus possible** (pourquoi cette situation vous concerne ou préoccupe par exemple). Le/la sénateur/trice prêtera davantage attention si vous établissez **un lien entre un enjeu politique et ses conséquences dans sa circonscription** (Si le projet de loi XXX est entériné, notre région risque de subir YYY ou ce projet de loi UUU permettrait ZZZ dans notre région).

- **Par téléphone**

Le standard du Sénat permet de joindre les bureaux de chaque sénateur/trice :

01 42 34 20 00

Tout d'abord, **prévoyez votre argumentaire sur papier** sous un format facile à lire. Lorsque vous appelez, vous tomberez nécessairement sur son attaché parlementaire, alors avant tout **soyez cordial.e**. Sachez faire concis, **allez à l'essentiel** : Présentation ; Quelle est la raison de votre appel ? Faites référence à une loi ou un problème dans la circonscription ; Quel message souhaitez-vous faire passer ? Quels arguments en faveur de votre position ?

Tuyau VoxPublic : Si vous avez accroché votre interlocuteur, demandez un rendez-vous en face à face et faites immédiatement suivre votre dossier d'information par email. Le cas échéant, confirmer dans l'email le RDV auprès de l'attaché.e parlementaire.

- **Par les réseaux sociaux**

Pour un.e sénateur/trice qui utilise régulièrement les réseaux sociaux, il est certain qu'il/elle (ou son attaché.e parlementaire qui gère ses comptes) lira le « post » Facebook ou le tweet qui lui est destiné. Il faut **s'assurer que votre message comporte bien le nom du compte précédé d'un @** (ex : @sergegautier). Si vous souhaitez que votre tweet soit visible par tous dans votre « timeline » tout en interpellant l'élue, il faut ajouter un point au début du message si vous voulez le démarrez par « .@sergegautier ».

Tuyau VoxPublic : Lorsqu'un débat à lieu au Sénat et que vous souhaitez réagir sur le sujet en direct sur les réseaux sociaux, vous pouvez ajouter le mot dièse #DirectSénat. Chaque débat a également son mot dièse spécifique, en l'ajoutant, vous rejoignez la « discussion » sur le sujet (ex : #QRLoiNumérique était le mot dièse pour les questions/réponses au Sénat sur la loi numérique discutée en avril 2016).

2. Recommandations sur le contenu des messages adressés aux sénateurs

Si vous originaire de sa circonscription, il faut bien sûr que votre sénateur/trice le voit clairement (en indiquant votre adresse).

Si vous interpellez votre sénateur/trice sur un sujet local, montrez-lui que vous connaissez bien sa région et que vous êtes très attaché.e à ce qu'il s'y passe.

Si vous vous adressez à elle/lui dans le cadre d'une association, insistez sur la connaissance concrète du terrain que votre association a acquise par son action.

Montrez, si possible, vos liens avec d'autres acteurs de la société civile pour lui indiquer que vous êtes en mesure de mobiliser plus largement que votre association.

Soulignez aussi, le cas échéant, l'intérêt des médias locaux ou nationaux pour le sujet qui vous préoccupe et/ou votre volonté de le médiatiser.

- Le b.a.-ba du courrier à l'élu.e

Si vous l'interpellez sur un sujet national, votre courrier doit :

- être précis
- contenir des recommandations claires
- contenir des questions claires sur la manière dont il/elle pense prendre en compte vos propositions.
- pas trop long (2 pages grand maximum, mais vous pouvez ajouter des annexes)
- respectueux
- sans faute d'orthographe

Tuyau VoxPublic : Montrez votre connaissance des rouages législatifs. Si votre sénateur/trice n'est pas un.e « spécialiste » du sujet (au sein d'un même groupe politique, les sénateurs se répartissent les sujets en fonction de leurs centres d'intérêt), n'hésitez pas à mentionner que vous savez que le dossier est suivi par son/sa collègue X et que vous comptez sur votre sénateur/trice pour intervenir auprès de lui/elle.

Tuyau VoxPublic : Connaître son « who's who » pour cibler les bonnes personnes. Pour savoir quel.le sénateur/trice de son groupe politique est l'expert.e du sujet, vous devez aller sur [le site du sénat](#) pour voir si un.e sénateur/trice du même groupe politique a été nommé rapporteur pour le projet de loi que vous critiquez, ou a été désigné.e pour rédiger un rapport parlementaire sur le sujet. Vous pouvez voir aussi (sur [site VoxPublic](#) ou sur site du Sénat) la composition des Commissions permanentes sur les grands sujets et ne pas oublier les rapporteurs concernés.

3. Assurer le suivi de vos démarches

Si vous envoyez un courrier par la Poste, vous pouvez aussi envoyer une copie par courriel en précisant que l'original de la lettre a été envoyé par la poste.

Attention : Les sénateurs reçoivent beaucoup de correspondance et de demandes de toute sorte. Les délais de réponse peuvent être longs.

En cas de relance : Si vous estimez que la réponse aurait dû déjà vous parvenir, donnez un coup de fil à son bureau au Sénat ou envoyez un petit courriel (restez poli !) pour le/la relancer.

Si votre sénateur/trice vous répond, **il est important d'accuser réception de sa réponse**, et, si nécessaire (et en général, c'est le cas), d'argumenter à nouveau sur le fond du sujet (soit pour vous réjouir de la réponse, soit pour réitérer vos recommandations si vous estimez qu'il/elle ne les pas prises en compte) afin de maintenir la pression sur le sujet qui vous tient à cœur.

Tuyau VoxPublic : Partagez vos informations. Si vous avez reçu une réponse (ou non), partagez cette information sur les réseaux sociaux. Si le contenu de la réponse du sénateur/trice ne risque pas de compromettre votre stratégie, partagez-le également.